



COMMUNIQUE DE PRESSE



Les instances du Parc national se mettent en place

Le conseil d'administration du Parc national se réunira le 11 mai à Florac. Un point presse sera organisé à 14h30 dans le hall du château.

Parmi les points à l'ordre du jour :

- la désignation du président, du vice-président et des membres administrateurs des commissions spécialisées et des groupes de travail charte ;
- la désignation du bureau : la loi de 2006 a remplacé la commission permanente des parcs par un bureau. Celui-ci est constitué de membres issus du conseil d'administration.

Retrouvez l'actualité des 40 ans du Parc sur le site www.cevennes-parcnational.fr.

Contact presse

Catherine Dubois

Tél : 04 66 49 53 48

Mob : 06 87 86 85 84

Fax : 04 66 49 53 02

Courriel : catherine.dubois@cevennes-parcnational.fr

Créé en 1970, le Parc national des Cévennes, seul parc national français de moyenne montagne, abrite une population permanente. Son patrimoine naturel et culturel est remarquable. Le cœur du Parc – 93 500 ha - compte 55 communes, l'aire optimale d'adhésion – 278 500 ha – en compte 152. Une flore riche et diversifiée, 2 410 espèces animales – dont les deux tiers des mammifères que l'on trouve en France -, un territoire chargé d'histoire caractérisent le Parc national des Cévennes. Il est classé réserve de biosphère par l'Unesco depuis 1985.

Parc national des Cévennes – 6 bis, place du Palais – 48 400 Florac

www.cevennes-parcnational.fr